



CONVENTION SUR ESPÈCES MIGRATRICES

Distr.
GENERAL

PNUE/CMS/Conf. 8.13/Rev.1
19 octobre 2005

FRANÇAIS
ORIGINAL: ANGLAIS

HUITIÈME SESSION DE LA
CONFÉRENCE DES PARTIES
Nairobi, 20-25 novembre 2005
Point 5 (b) de l'ordre du jour

IMPLÉMENTATION DU PLAN DE GESTION DE L'INFORMATION (PGI) DE LA CMS

(Document préparé par le Secrétariat en consultation avec le PNUE-WCMC)

1. Disposer d'informations scientifiques fiables est l'un des plus grands défis auxquels la CMS est confrontée aujourd'hui, à l'issue de 25 années d'existence. Cela apparaît clairement dans le Plan stratégique 2006-2011; le premier des quatre objectifs de ce Plan est en effet « *d'assurer que la conservation et la gestion des espèces migratoires sont basées sur les meilleures informations disponibles* ».
2. La Résolution 6.5 a défini les actions prioritaires à réaliser pour mettre en œuvre le Plan de gestion de l'information (PGI). Ces actions posent les bases d'une harmonisation du système de rapport au sein de la CMS avec celui des autres Conventions environnementales multilatérales et fournit les outils nécessaires à la gestion du savoir au sein de la Convention ainsi qu'au suivi et à l'évaluation de ses activités et résultats.
3. La mise en œuvre en temps opportun des actions prévues par la Résolution s'est traduite par le développement du système de gestion de l'information de la CMS. Le SGI CMS est un outil puissant, unique en son genre, qui permet de collecter, gérer, analyser et utiliser l'information nécessaire à la mise en œuvre efficace de la CMS et de ses Accords aux niveaux local, régional et mondial. Le SGI n'est pas une base de données, mais plutôt une plate-forme pour l'information générée par les agences spécialisées nationales et internationales travaillant sur les espèces migratrices. Cette approche reconnaît cette information et la gère à sa source ; elle évite le double emploi et réduit les coûts impliqués par la production, la collecte, la gestion et l'analyse de l'information pertinente.
4. Ce système, disponible en ligne via le site Web du Secrétariat, rassemble les informations fournies par les Parties à la CMS via leurs rapports nationaux, le savoir généré au sein de la CMS et les autres Accords liés à la biodiversité et les données fournies par divers organismes spécialisés.
5. Le SGI CMS met à disposition un certain nombre d'outils destinés à faciliter l'analyse de l'information, tels que la cartographie interactive, l'analyse thématique des rapports des Parties,

GROMS¹, le deep drilling (accès direct aux bases de données des agences spécialisées) et la gestion interactive du savoir (p. ex. « rolling papers », correspondance organisée/thématique, etc.)

6. La Résolution 6.5. a défini un certain nombre d'autres actions prioritaires pertinentes pour la mise en œuvre et l'évaluation du Plan stratégique de la CMS. Les progrès accomplis dans ce domaine sont récapitulés à l'Annexe 2 du présent document. Comme on le voit, beaucoup de progrès ont déjà été réalisés au niveau de l'intégration et de l'harmonisation de la Convention.

7. Mais comme toutes ces activités ne sont pas réalisées, alors que l'infrastructure est déjà en place, beaucoup d'informations mises à la disposition de la famille CMS restent fragmentées et dispersées. La mise en œuvre des activités restantes dans le Plan de gestion de l'information de la CMS

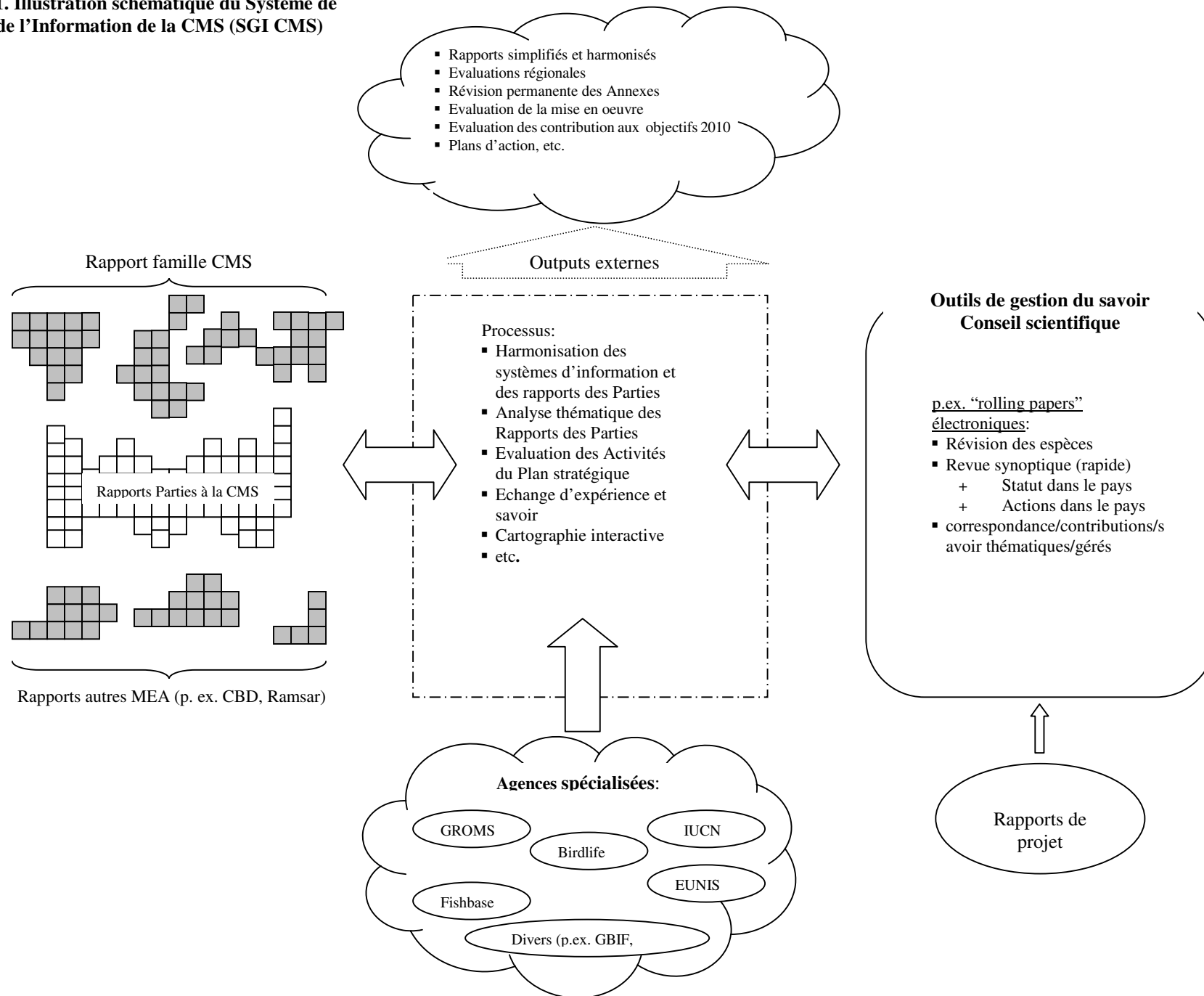
- a) fournirait la base d'une révision permanente des Annexes (y compris les outils d'information pour la gestion du savoir par le Conseil scientifique ainsi que des informations sur les projets importants pour la CMS) et les moyens d'assurer le suivi de l'efficacité de la Convention et de sa contribution aux processus globaux, tels que la réalisation de l'objectif du SMDD de réduire significativement la perte de biodiversité avant 2010.
- b) permettrait d'accroître l'efficacité de l'échange et de la gestion des systèmes d'informations et de rapport au sein de la famille CMS et autres conventions environnementales multilatérales importantes pour la CMS (en particulier CBD, Ramsar et CITES)
- c) fournirait la plate-forme d'information nécessaire à la mise en œuvre et à l'évaluation du Plan stratégique 2006-2011 de la CMS.

Action requise :

La Conférence des Parties est invitée à passer en revue la mise en œuvre actuelle du Plan de gestion de l'information afin d'indiquer les priorités dans l'implémentation ultérieure pendant les trois années à venir (y compris si nécessaire de nouvelles activités non comprises dans le Plan original) en vue de guider cette importante activité au cours des trois prochaines années.

¹ Le GROMS est un système d'information visant à satisfaire les besoins de la CMS et de ses Accords en matière d'information scientifique sur les espèces migratrices et leurs populations. Fondé sur l'initiative du Secrétariat de la CMS, il a été mis en place en 1998 avec l'appui financier du ministère allemand de l'Environnement à travers l'Agence fédérale de Conservation de la Nature. Le fondement du GROMS est principalement basé sur le fait que bien que beaucoup de bases de données sur les espèces migratrices soient disponibles, l'information scientifique précise sur leur comportement de migration, leurs routes et leur distribution saisonnière était éparpillée. C'est pourquoi, l'un des principaux objectifs du système d'information GROMS est de compiler les connaissances sur les espèces migratrices dans le cadre d'un système d'information destiné à servir à la CMS et à ses Accords d'outil de recherche des données et d'aide à la décision .

Annexe 1. Illustration schématique du Système de Gestion de l'Information de la CMS (SGI CMS)



Annexe 2: Mise en œuvre des activités dans la résolution CMS 6.5. (mise à jour en août 05)

Action	Objectif / rang de priorité PGI	Statut actuel	Notes	Activités restantes (progrès en août 05 en caractères gras)
1. Analyser les rapports des Parties ainsi que les informations provenant d'autres sources pour dresser une vue d'ensemble de la mise au point de la Convention, aux niveaux national et international. Sur la base de cet examen, concevoir des directives révisées et/ou des modes de présentation normalisés.	5 Très élevé	Achevé	<p>La synthèse des rapports présentés à la CMS et les accords connexes soumis par les Parties à la CMS entre 1988 et 2001 a été achevée et distribuée à la fin de 2001, et est à la base du développement du nouveau format de rapport national.</p> <p>La synthèse des rapports nationaux pour l'année 2002 soumis à la CMS jusqu'au 31 juillet 2002, est disponible. Ce document est intitulé UNEP/CMS/Conf. 7.6.1.</p> <p>On peut lire et réagir à ces deux synthèses via le Système d'information de la CMS sur le Web à l'adresse suivante :</p> <p style="text-align: center;">http://www.unep-wcmc.org/cms/ims</p>	
2. Rédiger la version définitive du Plan de gestion de l'information de la CMS en intégrant les informations pertinentes contenues dans le Plan stratégique et en suivant les conseils du Comité permanent et les résultats des consultations avec les secrétariats de la Convention et des Accords.	1 Élevé	Achevé	Un document provisoire a été soumis à la 6 ^{ème} Conférence des Parties à la CMS. Une version définitive est disponible au Secrétariat de la CMS.	
3. Collaborer avec le Système d'information pour la conservation de la biodiversité (BCIS) et d'autres organismes tels que le GROMS, pour mettre au point un projet sur les espèces migratoires, lequel s'appuiera sur les ressources en information de ces réseaux pour satisfaire les besoins d'information de la Convention et des Accords	1 Élevé	En cours	Le Système d'Information de la CMS est déjà relié aux bases de données de plusieurs organismes spécialisés, ce qui permet aux usagers du système d'accéder immédiatement à l'information gérée par ces organismes sur toute espèce donnée. Les systèmes actuellement reliés avec le Système d'information de la CMS comprennent : BirdLife species database;	Au fur et à mesure que de nouvelles initiatives verront le jour et développeront leurs propres systèmes d'information et leur site Internet, de nouveaux liens seront possibles. Les développements projetés à court et à moyen terme comprennent : GROMS; IUCN Species Information System; AEWAS Species Database; Wetlands International Waterfowl Census Database; et BirdLife International Important Bird

Action	Objectif / rang de priorité PGI	Statut actuel	Notes	Activités restantes (progrès en août 05 en caractères gras)
connexes.			Fishbase; Species 2000; liste rouge UICN Le Réseau mondial de taxonomie et une bibliothèque électronique.	Areas data. Un projet d'intégration des données de Wetlands International, BirdLife et du PNUE-WCMC est actuellement en cours de développement dans le contexte de AEWA Un lien électronique a été établi entre le SGI CMS et GROMS a été établi.
4. Tirer partie des efforts déployés actuellement pour établir une base de données détaillée, à jour et faisant autorité, sur les espèces inscrites et les Etats de l'aire de répartition, base de données qui sera reliée à d'autres informations pertinente sur ces espèces et l'installer sur le web.	2 Élevé	Première étape achevée	Suite à l'intégration du WCMC (maintenant PNUE-WCMC) dans la grande famille du PNUE, la CMS a obtenu accès aux bases de données du Centre, qui font maintenant partie intégrante du Système d'Information de la CMS. Le système contient donc des informations à jour sur des sujets tels que : les aires de répartition des espèces, la liste des espèces dans divers accords multilatéraux touchant à l'environnement, des références bibliographiques sur la répartition et le statut de conservation des espèces protégées par la CMS, la nomenclature des espèces, la synonymie, les appellations courantes dans plus de 30 langues, etc.	Les informations sur l'aire de répartition des espèces sont fournies à présent par les Parties dans leurs rapports nationaux. Les informations reçues via les rapports 2005 serviront à mettre à jour la liste de répartition dans le SGI de la CMS
5. Développer une base de données sur les projets de la CMS et des Accords connexes pour aider à évaluer la contribution apportée par la Convention aux travaux en cours sur les espèces migratrices et à la gestion des projets.	2 Élevé	Pas encore initié	Le Système d'information de la CMS est conçu pour permettre la gestion de l'information sur les projets de la CMS et des Accords connexes.	Des démarches ont été entreprises par les membres de la famille d'Accords CMS pour collecter et gérer les informations sur des projets pertinents. Tel est le cas par exemple du Mémorandum d'Accord sur les tortues marines (IOSEA) Il s'avère toutefois encore nécessaire de concevoir un format pour l'information sur la mise en oeuvre des projets de toute la famille CMS et d'entreprendre la collecte de ces informations.

Action	Objectif / rang de priorité PGI	Statut actuel	Notes	Activités restantes (progrès en août 05 en caractères gras)
6. Demander aux Parties de présenter leurs rapports et autres documents officiels, y compris les rapports de projets, leurs propositions d'amendements des Annexes et les rapports sur les « espèces faisant l'objet d'actions concertées » sous forme électronique pour les rendre plus largement accessibles par diffusion sur l'Internet.	3 Élevé	En cours	<p>Le Secrétariat de la CMS continue à encourager les Parties à soumettre leurs Rapports nationaux sous forme électronique. Le nouveau format du Rapport a été mis à la disposition de toutes les Parties à titre d'essai sur une base volontaire. Toutefois, le nombre des rapports soumis et l'information additionnelle restent faibles.</p> <p>Le Système d'Information de la CMS comprend une bibliothèque électronique via laquelle on peut accéder au « savoir électronique » de la Convention.</p>	<p>Le nouveau format de rapport, adopté par la CdP7, a été affiné conformément au feedback reçu des Parties qui ont déjà utilisé ce format pour rédiger leurs Rapports nationaux en 2002. Le projet final a été approuvé par StC.26. L'utilisation d'un format de rapport standard est dérivée d'un nombre record de rapports préparés en 2002 pour la CdP7. La fourniture de rapports préremplis aux Parties a accru leur rapidité et le nombre des rapports retournés en 2005. L'information fournie par les rapports sera disponible pour l'analyse thématique du SGI CMS.</p> <p>Les autres documents disponibles sous forme électroniques seront ajoutés à la bibliothèque électronique lorsqu'ils seront disponibles.</p>
7. Développer une méthode de partage de l'information entre la Convention, les secrétariats des Accords, et les Parties.	3 Élevé	En cours	<p>La modularité du format de rapport CMS et le Système d'Information de la CMS permettent l'échange d'information entre les Accords et les Parties. Les modalités d'intégration de l'information fournie par les Accords CMS restent à déterminer.</p>	<p>La CMS et sa famille d'Accords ont développé un certain nombre de systèmes d'information et de formats de rapports nationaux pour accomplir leurs obligations. L'harmonisation de ces ressources en information optimiserait l'accès à l'information, éviterait les doubles emplois et réduirait les coûts. Des démarches ont été entreprises par le Secrétariat de la CMS en direction de l'harmonisation. On pourra l'achever pendant la période entre la session CdP8 et CdP9.</p>

Action	Objectif / rang de priorité PGI	Statut actuel	Notes	Activités restantes (progrès en août 05 en caractères gras)
8. Mettre en œuvre sur Internet une méthode de fourniture de l'information sur les espèces migratrices et les actions dans ce domaine, comprenant ce qui suit : les rapports des Parties, une synthèse des rapports précédents des Parties, et des rapports de projets qui seront reliés, si nécessaire, avec les listes des espèces et des Parties.	4 Élevé	En cours	Le Système d'information de la CMS fournit l'infrastructure nécessaire pour rassembler les informations fournies par les Parties à la CMS via leurs rapports nationaux, le savoir généré au sein de la CMS et les autres Accords liés à la biodiversité et les données fournies par divers organismes spécialisés.	Les informations fournies par les Rapports 2005 seront ajoutées à la base de données du SGI de la CMS et seront accessibles via le SGI qui fournira des outils électroniques pour l'analyse thématique.
9. Développer un système d'information sur un groupe d'espèces de premier plan en collaboration avec des organisations partenaires afin de démontrer quelles possibilités offrent les services d'informations coordonnés basés sur le Web pour promouvoir la Convention et les Accords connexes.	4 Élevé	Initié	On envisage d'utiliser un nombre limité d'espèces de l'Annexe 1 faisant l'objet d'une action concertée, à titre d'espèce cible sur laquelle baser cette action.	
10. Mettre au point un mécanisme de partage de l'expérience dans un domaine prioritaire et créer des serveurs ou des forums sur le Web pour des débats et des échanges d'informations dans les domaines d'intérêts essentiels à la mise en œuvre de la Convention ou des Accords.	6 Élevé	Pas encore initié	On envisage d'utiliser les espèces de l'Annexe 1 faisant l'objet d'une action concertée comme groupe d'espèces sur lequel on basera cette action. D'autres possibilités envisagées seraient de mobiliser une approche thématiques plutôt que taxonomique (p. ex. télémétrie satellite, prises accessoires, etc.)	Le Conseil scientifique a examiné et émis son opinion sur le concept de « rolling paper » en tant que mécanisme destiné à partager et à gérer l'information. Les informations de base sur les espèces faisant l'objet d'une action concertée tirées du SGI CMS ont été utilisées comme test. L'activation des « rolling papers » pour l'action concertée et les autres espèces de l'Ann. I est encore pendante.
11. Dans le cadre des activités ordinaires du Secrétariat, poursuivre le dialogue avec les gestionnaires de l'information d'autres traités internationaux liés à la biodiversité sur l'harmonisation de la gestion de l'information et de la présentation des rapports, le cas échéant en convenant d'une réunion d'information	1 Moyen	En cours	Le Secrétariat de la CMS continue à œuvrer avec le PNUE et d'autres Accords multilatéraux à des activités visant l'harmonisation sous l'égide du PNUE. (cf. document d'information UNEP/CMS/Inf. 20. Voir aussi: http://www.unep-wcmc.org/conventions/harmonization/index.htm).	La CMS continue à participer aux développements des initiatives conduites par le PNUE, avec son Système d'information au coeur de la contribution de la CMS. Les développements infrastructurels de base visant l'harmonisation des ressources en information et rapports avec d'autres PEA sont en place.

Action	Objectif / rang de priorité PGI	Statut actuel	Notes	Activités restantes (progrès en août 05 en caractères gras)
pour les gestionnaires de l'information des organismes concernés.			d'information de la CMS sont des projets de pointe qui servent de piliers à ce processus.	
12. Créer une base de données dédiée aux Parties, points focaux compris, à la Convention et à tous les Accords, contenant toutes les informations nécessaires sur les instruments et les dates d'adhésion, les réservations, l'adoption d'amendements, etc.	2 Moyen	Complété pour ce qui est des Parties y collaborant (Une mise à niveau constante est nécessaire)	Le système d'information de la CMS comprend les informations fournies par les Parties via le nouveau format de rapports sur les questions listées dans ce point. Le système comprend aussi des informations sur la législation applicable, les organisations gouvernementales et non gouvernementales importantes, les plans et politiques nationales/régionales ainsi que sur les questions telles que la mise en oeuvre des résolutions et des recommandations au niveau des Parties, la mobilisation de ressources financières et techniques, la sensibilisation, etc.	Il n'en reste pas moins que le système d'information de la CMS ne dispose pas des informations des Parties qui n'ont pas présenté de rapports nationaux. Les Parties doivent donc continuer à être encouragées à soumettre leurs rapports, même après l'expiration du délai officiel, et à les fournir en temps opportun.
13. Créer une métabase de données sur les sources d'information sur les espèces migratoires, qui sera reliée à la base de données sur les espèces listées, les Parties et les autres espèces de l'aire de répartition.	2 Moyen	Pas encore initié	La technologie du système d'information de la CMS permet d'accéder directement aux informations gérées par les organismes spécialisés quand elles sont fournies via l'Internet. On considère les avantages qu'offrirait une métabase de données pour les sources d'information non disponibles électroniquement.	
14. Utiliser le Centre d'échange de la Convention sur la biodiversité (CDB) pour promouvoir la CMS et faciliter le partage de l'information sur les espèces migratoires.	3 Moyen	Initié	Le Système d'information de la CMS étant en place, il est possible de prendre des dispositions pour établir des mécanismes de partage de l'information avec le CHM CDB- via l'Internet. L'accès direct aux CHM CDB nationaux est à présent possible par la fonction Profil Pays disponible sur le SGI CMS.	
15. Mettre en place un processus régulier d'examen des annexes basé sur l'information disponible sur les espèces migratrices et les dangers qui les menacent.	5 Moyen	Au programme de la CdP 8	On examine l'idée d'un protocole sur cette révision. Entre-temps, une proposition de format « rolling paper » pour la révision des espèces faisant objet d'une action concertée inscrite à l'Annexe 1, est étudiée par le Conseil Scientifique.	

Action	Objectif / rang de priorité PGI	Statut actuel	Notes	Activités restantes (progrès en août 05 en caractères gras)
16. Coopérer avec les secrétariats des Accords et ceux des autres Conventions en rapport avec la biodiversité pour renforcer le flux d'informations entre les organisations.	6 Moyen	Au programme	Voir note sur l'Action 7.	
17. Encourager les Parties à inscrire les détails des réunions sur les listes pertinentes (p. ex. BioNet).	6 Moyen	Pas encore initié		
18. Examiner la nécessité d'une base de données bibliographiques sur les espèces migratoires, oeuvrant en collaboration avec les Parties, des partenaires et si possible avec des entreprises réalisant des résumés analytiques et des bibliographies	2 Faible	En cours	Le Système de gestion de l'information de la CMS offre déjà un accès aux références bibliographiques disponibles sur les bases de données du PNUE-WCMC et sur celles des organismes spécialisés déjà reliés au Système.	Des liens avec d'autres ressources bibliographiques pourront être créés dès qu'elles seront identifiées. Il existe déjà un lien avec GROMS (voir point 3). L'information sur les références bibliographiques pertinentes a été reçue des Parties via leurs rapports nationaux, et est intégrée dans le SGI CMS.
19. Etablir des liens appropriés avec d'autres sources d'information sur le Web et si possible créer des liens intégrés judicieux plutôt que de fournir seulement une liste de liens « intéressants ».	4 Faible	En cours	Le Système d'information de la CMS fournit déjà un accès immédiat ('deep-drilling') aux informations sur toute espèce donnée dans les bases de données gérées par un certain nombre de partenaires pertinents. Le Système est conçu pour permettre de créer d'autres liens 'deep-drilling', car les organisations spécialisées rendent disponibles leurs informations sur l'Internet.	Le SGI CMS fournit l'infrastructure destinée à relier des liens directs pertinents à un nombre illimité de sources. Ceci continue à se faire sur une base permanente, comme cela est recommandé par les Parties dans leurs rapports ou lorsque les agences spécialisées partenaires les rendent disponibles.